|  |  |
| --- | --- |
| **Durée :** 9 heures sur 3 jours(3 séances de 3 heures)**DateS :** nous consulter**HORAIRES :**  nous consulter**Lieu :**Faculté de Droit et de Science PolitiqueSite Schuman – Aix-en-Provence(selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées)Aix-Marseille Université**Coût (par personne)**900€ net de taxeÉtablissement non soumis à la TVA**Organisation**Inter entreprisePossibilité en intra-entreprise (pour les tarifs, nous consulter)Session limitée à 15 personnes**VALIDATION de la formation*** Attestation de fin de formation.
* Formation validée au titre de la formation continue des avocats.
 | **Objectifs*** Souligner les particularités du commerce des objets d’art et de l’appréhension fiscale et douanière de ce commerce tout en insistant à la fois sur la notion, la classification de l’objet d’art et sur le rôle des administrations fiscale et douanière en ce domaine.

**Public**Professionnels propres au marché de l’art intéressés par les questions inhérentes à ce marché.**Pré-requis ET MODALITES D’ENTRÉE EN FORMATION**Cette formation ne nécessite pas de prérequis.**Programme****Introduction générale - De l‘œuvre d’art à l’objet d’art (3h)**1. Une identification incertaine
2. Les réponses européennes
3. **Un statut douanier clarifié (3h)**
4. Le régime douanier de l’objet d’art
* Les fondements internationaux de la classification
* La question de la tarification et la valeur en douane
* Le système déclaratif
* Les contrôles douaniers
1. La protection des objets d’art par la Douane
* Une diversité de mécanismes protecteurs
* Une politique douanière de protection et le e-commerce
* La question des zones franches
1. **Le statut fiscal de l’objet d’art (3h)**
2. Une identification incertaine
3. Les réponses européennes
 |
| **Les + de la formation*** Une clarification d’un ensemble de questionnements peu perçus pour un marché en plein développement.
* Une information sur les risques douaniers inhérents à ce type de commerce.
 | **Responsables de la formation**Marie MASCLET de BARBARINProfesseur des universités chez Aix-Marseille UniversitéJean-Luc ALBERTProfesseur des universités chez AMU | **Renseignements et inscriptions**fpc-entreprises@univ-amu.fr04. 13. 94. 21. 21**Taux de satisfaction : 99%****Taux de réussite : non concerné****Taux d’insertion : non concerné** |

**COMPOSANTE FDSP**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention.

**MAJ 11.06.21**

**L’OBJET D’ART DANS SON STATUT FISCAL ET DOUANIER**

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

**L’OBJET D’ART DANS SON STATUT FISCAL ET DOUANIER**

* En présentiel (selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées).
* Intervention basée sur une approche pédagogique interactive et cognitive.
* Ponctualité, assiduité, participation active aux échanges.
* À la fin de la formation, un document permettant d’évaluer la satisfaction des participants sera transmis. Ce document est évolutif en fonction de vos besoins.

**QUALITÉ DE L’ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

**Marie MASCLET de BARBARIN, RESPONSABLE DE LA FORMATION & INTERVENANTE**

Professeur des universités, Aix-Marseille Université (AMU)

Centre d’études fiscales et financières (CEFF), AMU

Directrice adjointe du Master 2 Droit des finances publiques et fiscalité, AMU

Références : <https://www.ceff13.org/les-membres-du-labo/>

**Jean-Luc ALBERT, RESPONSABLE DE LA FORMATION & INTERVENANT**

Professeur des universités, Aix-Marseille Université (AMU)

Directeur-adjoint du Centre d’études fiscales et financières (CEFF), AMU

Doyen honoraire de la faculté de droit de l’Université Lumière (Lyon III)

Directeur du Master 2 Douane, AMU

Responsable du DESU Droit douanier et procédures douanières, AMU

Références : https://www.ceff13.org/les-membres-du-labo/